

## RÈGLEMENT DU JEU CONOURS

### « Concours photo – Mon chantier Anjou Color® »

Par Frénéhard SAS

Du 13 janvier 2026 au 13 avril 2026

#### Article 1 – Organisation

La société **FRÉNÉHARD SAS**, ZA Bredollières, 61300 Saint Symphorien des Bruyères, immatriculée sous le numéro SIRET 53306388900026, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Concours photo – Mon chantier Anjou Color®** », du **13 janvier 2026 au 13 avril 2026** inclus.

#### Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou à l'étranger.
- Pour participer, il suffit de remplir le **formulaire en ligne** : <https://forms.gle/BRxXuaoz4tvHYjAA> et d'y joindre des photos d'un chantier en cours de réalisation et/ou réalisé utilisant les produits de crochet *Anjou Color®*.
- Le participant doit être l'auteur de la photo et en détenir les droits. Toute photo contenant des éléments illicites, inappropriés ou portant atteinte à des tiers sera exclue.

#### Article 3 – Sélection des gagnants

- À la clôture du concours, un **jury interne FRÉNÉHARD** sélectionnera les **5 meilleures photos** selon :
  - Mise en valeur du produit de crochet *Anjou Color®*,
  - Originalité et créativité,
  - Qualité esthétique.
  - Sécurité
- Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

#### Article 4 – Dotations

- 1<sup>er</sup> prix** : Une escapade d'une valeur de **1500 € TTC** pour 2 personnes :
  - Pour la participation internet, un coffret « *évasion* » d'une valeur unitaire de 1 500€ TTC pour choisir un voyage de même valeur sur la plateforme [comera.jecommandemoncadeau.com](http://comera.jecommandemoncadeau.com) (plusieurs types de prestations au choix comme : spa, cours de pilotage, parc attractions etc.)  
Le gagnant pourra choisir son cadeau parmi la sélection proposée par la plateforme.  
Les gagnants disposeront **d'un délai de 1 an** à compter de la date d'édition du coffret pour l'utiliser, **soit jusqu'au 24 avril 2027**.  
Cette plateforme en ligne appartient à la société OPEN DREAM / 37DEUX, basée à Parc Actilonne, 31 All. Alain Gautier, 85340 Les Sables-d'Olonne.  
La dotation est nominative. Les gagnants ne pourront céder leurs gains à une tierce personne, y compris un membre de leur famille. En aucun cas, les dotations gagnées ne pourront faire l'objet d'un échange contre des espèces ou toute autre contrepartie. Si l'un des gagnants ne voulait et/ou ne pouvait pas utiliser sa dotation, il n'aurait droit à aucune compensation.

- **2<sup>e</sup> prix :** Séjour premium à Angers – “Monde de l’ardoise” :
  - Cette offre comprend pour 2 personnes :
    - L’organisation et frais de gestion du projet par 37Deux Voyages
    - La gestion des réservations
    - Une nuit au Château des Forges/ Chambre Supérieure avec petit déjeuner
    - Un dîner au restaurant La réserve avec un menu du quai + 1 coupe de bulles par personne
    - Deux entrées pour le musée de l’Ardoise de Trélazé
    - Une escapade vigneronne « La Découverte » d’une heure et demie
    - Deux entrées pour la Mine Bleue
    - Deux entrées au Château d’Angers
    - Un panier garni pour deux personnes, avec des spécialités d’Angers
  - Cette offre ne comprend pas :
    - Déplacement domicile /Angers et les déplacements sur place
    - Les extras et dépenses personnelles
    - Les boissons non incluses et repas non inclus dans le programme
    - Les assurances

**Validité jusqu’au 31/12/2026**

- **3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prix :** 10 boîtes de crochet d’Anjou Color® modèle à définir avec le gagnant + 1 Sain-Lézin outil multifonction.

*Les prix ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, échange ou contrepartie en espèces.*

#### **Article 5 – Remise des prix**

- Les gagnants seront contactés par Email ou téléphone avant le **30 avril 2026**.
- Les résultats pourront être publiés sur le site internet [www.frenehard.fr](http://www.frenehard.fr) et les réseaux sociaux de Frénéhard :
  - Facebook : [@frenehard61](#)
  - LinkedIn : [@Frenehard SAS](#)
  - Instagram : [@frenehard61](#)
- Les lots seront remis ou expédiés dans un délai maximum de **2 mois** après l’annonce des résultats.

#### **Article 6 – Responsabilité et droits d’image**

- En participant, chaque candidat autorise gratuitement FRÉNÉHARD à utiliser et diffuser sa photo (site internet, catalogues, réseaux sociaux, presse spécialisée).
- Le participant conserve la propriété intellectuelle de son cliché.

#### **Article 7 – Données personnelles**

Les données collectées (identité, coordonnées, photos) sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et la communication des résultats.

En participant au jeu, chaque participant – **qu’il soit gagnant ou non** – autorise la société organisatrice à utiliser les photographies transmises à des fins de communication et de promotion commerciale, sur tout support, sans contrepartie financière.



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en contactant : **communication@frenehard.com**

#### **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est consultable gratuitement sur le site internet <https://www.frenehard.fr/> et disponible sur simple demande à l'adresse de l'organisateur.